

Communiqué de presse, le 7 juin 2013



Association
LONGITUDE 181
NATURE

Chasse aux requins : le Tribunal Administratif de La Réunion donne raison aux associations Sea Shepherd, ASPAS et longitude 181*

Suite au dernier accident à la Réunion – qui a coûté la vie à un touriste de 36 ans- Thierry Robert, maire de Saint-Leu avait émis un arrêté municipal appelant à la pêche des requins dans les eaux de sa commune, pourtant classées Réserve Marine Nationale. L'arrêté en question offrait par ailleurs d'acheter aux pêcheurs volontaires, les 40 premiers requins, au prix de 7 euros le kilo – soit près de 2000 euros pour un requin de 300 kilos, aux frais du contribuable.

Sans grande surprise, le Tribunal a invalidé aujourd'hui cet arrêté soulignant d'une part l'incompétence du député maire de Saint-Leu pour déroger au régime de protection de la Réserve, et d'autre part le caractère inapproprié et disproportionné de la mesure. Il n'est en effet pas établi qu'une population sédentaire de requins bouledogues soit présente sur le territoire de St-Leu ni que des prélèvements réduiraient les risques d'agression. Monsieur T. Robert était parfaitement conscient de l'illégalité de cette décision puisqu'il n'en est pas à son coup d'essai. Ce faisant, il n'a donc pas hésité à inciter les pêcheurs à enfreindre les lois de la République et à s'exposer à des poursuites.

Le député maire de Saint-Leu, s'il a pris l'habitude d'engager des arrêtés municipaux qu'il sait parfaitement illégaux ne semble en revanche pas prendre en considération les mesures qui relèvent elles, pleinement de sa compétence. A savoir, améliorer le traitement des eaux usées de sa commune qui sont l'un des stimuli connus pour attirer les requins bouledogue près des spots de surf. Monsieur T. Robert se rend ainsi en grande partie responsable de la situation aux abords de sa commune et dans le même temps, tente malhonnêtement de récupérer à son compte les retombées de cette crise qui risque bien de faire encore des victimes, côté requins et côté surfeurs.

Au conditionnement par l'irrationnel, il y a lieu de répondre par la mise en oeuvre de la responsabilité de chacun, à commencer par celle de tous ceux, qui, sous couvert de la représentation démocratique, abusent de leurs pouvoirs et les détournent.

Nos associations quant à elles, n'auront de cesse d'appeler à la raison, de démontrer qu'il y a place pour tous les usagers de la mer aux côtés des requins et de faire valoir le droit pour protéger la Réserve Marine Nationale mais aussi de relayer dans l'opinion nationale et internationale, la façon dont la France gère cette "crise requins". Il en est de la préservation des valeurs les plus fondamentales que sont la biodiversité et partant, l'humanité.

** En partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot*

Contacts presse :

Anne Fourier, Océanographe, chargée de mission ASPAS : tél. 06 74 99 40 87
actions@aspas-nature.org

Lamy Essemli, Présidente Sea Shepherd France : tél. 07 60 26 22 77
contact@seashepherd.fr

François Sarano, Longitude 181 : 06 15 98 56 49 et **Patrice Bureau** : 06 12 39 68 36
saranofrancois@gmail.fr et patrice.bureau@longitude181.org